

# Less lève un record de 16 millions d'euros en amorçage pour dynamiter la mobilité urbaine

Less, le nouveau projet de Jean-Baptiste Rudelle, cofondateur de la pépite Criteo, vient de boucler un premier tour de table de 16 millions d'euros auprès d'Index Ventures et Daphni.

---

C'est une arrivée en fanfare que Less s'apprête à faire sur le marché de la mobilité urbaine... La nouvelle startup fondée par Jean-Baptiste Rudelle, déjà à l'origine de la pépite française Criteo, a annoncé ce mardi avoir bouclé une levée d'amorçage record de 16 millions d'euros... avant même le lancement du service. Mené par Index Ventures et Daphni, le tour de table a été annoncé le jour même du lancement de l'application sur les app-stores.

Les conducteurs peuvent déjà s'y inscrire et se familiariser avec l'application, actuellement en phase de bêta-test. Lors de son lancement, prévu pour janvier 2018, des passagers pourront alors s'inscrire à leur tour pour utiliser le service, qui sera dans un premier temps réservé à la région parisienne. Aucune information n'a pour l'instant été donnée quant à la tarification de ces trajets de mobilité, enjeu majeur et principal critère de différenciation entre les services de covoiturage (partage de frais) et de transport de personnes (où le conducteur fait un bénéfice et est donc rémunéré pour une prestation).

Less promet ainsi de dynamiter le secteur très disputé de la mobilité urbaine.

Certains acteurs sont déjà positionnés sur le créneau depuis un certain temps (IDVroom, Karos, WayzUp...), d'autres se sont lancés plus récemment (à l'instar de BlaBlaCar et de son application BlaBlaLines, lancée en région parisienne début septembre). Ces concurrents risquent bien d'accuser le coup avec l'arrivée de Less... abondamment financé à un stade si précoce et dans un secteur où l'obtention d'une taille critique signifie prendre une sacrée longueur d'avance. Mais il ne faut pas oublier que d'autres acteurs « novateurs » se sont aussi cassé les dents en matière de mobilité urbaine : la condamnation de Heetch témoigne de la difficulté de réinventer le secteur.

[À relire : Heetch s'adapte à la législation française avec "La Base", le covoiturage courte distance](#)

### **Less en quelques chiffres**

- Créé en 2016
- Fondateurs : Jean-Baptiste Rudelle et Florent Boutellier
- Siège : Paris
- 16 millions d'euros levés depuis la création